

CONSIDÉRANT QUE le décret 885-2021 permettant à la municipalité de tenir ses séances sans public lorsque tous les membres du conseil assistent à la séance par moyen de communication, permis par l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue par visio-conférence et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y prendre part, délibérer et voter et ce sans la présence du public et que ladite séance soit enregistrée et disponible sur le site internet de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Vachon et résolu unanimement : " Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue par visio-conférence". Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

Siège #1 - Marie-Ève Roy
Siège #2 - Dave Vachon
Siège #3 - Marie-Christine Lavoie
Siège #4 - Denis Vachon
Siège #5 - Yannick Rodrigue
Siège #6 - Louis Giguère

Formant quorum sous la présidence de la mairesse Patricia Drouin. Julie Cliche, directrice générale assiste à la séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum et un mot de bienvenue, la séance est ouverte.

2022-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2021**
 - 3.2 - Séances extraordinaires du 15 décembre 2021**
- 4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS**
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - ADOPTION DES COMPTES**
 - 6.1 - Compte à payer**
- 7 - ADMINISTRATION**
 - 7.1 - Remboursement de taxes**
 - 7.2 - Nomination CCU**
 - 7.3 - Vente pour non-paiement de taxes**
- 8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 - Accompagnement de professionnels - démolition du pont**
- 9 - LOISIRS & CULTURE**
 - 9.1 - Réparation remontée mécanique Club Ski Beauce**
- 10 - LÉGISLATION**
 - 10.1 - Adoption du projet de règlement # 2022-336 « Règlement de taxation 2022 »**
 - 10.2 - Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2021-335 « Règlement sur les usages conditionnels afin d'y insérer des dispositions relatives aux résidences de tourisme »**
- 11 - VARIA**
 - 11.1 - Ouverture bureau municipal**
 - 11.2 - Responsabilité comités et départements**
- 12 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-01-02

3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 soit adopté tel que rédigé.

2022-01-03

3.2 - Séances extraordinaires du 15 décembre 2021

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 18h30 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021 à 19h soient adoptés tel que rédigés.

4 - RAPPORTS DES CONSEILLERS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question reçue du public par écrit.

6 - ADOPTION DES COMPTES

2022-01-04

6.1 - Compte à payer

Pour faire suite à la lecture des comptes figurant sur les chèques numérotés de 8993 à 8995 inclus, les prélèvements ainsi que les dépôts directs, il est proposé par monsieur Louis Giguère et résolu par l'ensemble des conseillers présents d'en effectuer les paiements pour un montant de 287 362.78 \$.

2022-01-05

7 - ADMINISTRATION

2022-01-06

7.1 - Remboursement de taxes

Il est proposé par monsieur Louis Giguère et adopté à l'unanimité des conseillers présents de rembourser la tarification des services de l'année 2021 du loyer sis au 257 rue Giguère pour cause de non location.

2022-01-07

7.2 - Nomination CCU

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et adopté par l'ensemble des conseillers présents que M. Louis Giguère soit nommé comme membre votant du Comité Consultatif d'Urbanisme comme représentant du conseil municipal.

2022-01-08

7.3 - Vente pour non-paiement de taxes

Il est proposé par monsieur Denis Vachon et résolu unanimement :

Que le conseil approuve la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées et autorise la directrice générale à transmettre cette liste à la MRC de La Nouvelle-Beauce afin qu'elle procède à la procédure de vente pour taxes conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

De plus, le conseil autorise la mairesse et la greffière-trésorière à enchérir et acquérir l'un ou des immeuble(s) visés par cette liste, si besoin et conformément à l'article 1038 du Code municipal.

2022-01-09

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2022-01-10

8.1 - Accompagnement de professionnels - démolition du pont

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports procède à la démolition du pont ferroviaire en début d'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prendre des décisions concernant cette démolition (conservation de composantes à recycler, future descente de bateaux, aménagement, déplacement d'infrastructure, signalisation de sécurité, etc.);

Il est proposé par monsieur Yannick Rodrigue et adopté par l'ensemble des conseillers présents de mandater la firme Option Aménagement pour un contrat

d'accompagnement, tel que décrit dans l'offre de services 202199-104 (ci-jointe) au coût maximum de 5 000\$, refacturé par la suite au MTQ section ferroviaire.

9 - LOISIRS & CULTURE

2022-01-11

9.1 - Réparation remontée mécanique Club Ski Beauce

ATTENDU QUE le remonte-pente de type T-Bar est la propriété de la municipalité;

ATTENDU QUE cet équipement nécessitait une réparation majeure;

Il est proposé par madame Marie-Christine Lavoie et résolu par l'ensemble des conseillers présents que la municipalité rembourse à Club Ski Beauce la facture no.1834 de Les Ateliers Précitech au montant de 20 223.72\$ et ce, pris à même le fonds accumulé.

10 - LÉGISLATION

10.1 - Adoption du projet de règlement # 2022-336 « Règlement de taxation 2022 »

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du 15 décembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 15 décembre 2021;

Il est proposé par monsieur Dave Vachon et résolu par l'ensemble des conseillers présents que le projet de règlement # 2021-336 « Règlement de taxation 2022 » soit adopté et que la mairesse et la directrice générale soient et sont par la présente autorisées à signer l'original dudit règlement.

Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La mairesse et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

2022-01-12

10.2 - Avis de motion et adoption du premier projet de règlement 2021-335 « Règlement sur les usages conditionnels afin d'y insérer des dispositions relatives aux résidences de tourisme »

Madame Marie-Ève Roy donne avis de la présentation du règlement 2021-335 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin d'y intégrer la notion de résidence de tourisme ainsi que les modalités qui s'y appliquent.

Le projet de règlement est présenté par madame Marie-Ève Roy et une copie est distribuée séance tenante à chacun des conseillers.

11 - VARIA

2022-01-13

11.1 - Ouverture bureau municipal

ATTENDU QUE malgré la recommandation gouvernementale de privilégier le télétravail;

ATTENDU QUE malgré le couvre-feu imposé à partir de 22 heures jusqu'à 5 heures du matin;

Le bureau municipal demeure ouvert aux heures régulières de 8h à 16h du lundi au jeudi et de 8h à midi le vendredi,

Les consignes sanitaires sont respectées.

2022-01-14

11.2 - Responsabilité comités et départements

Voici la répartition des responsabilités des comités et des départements entre les membres du conseil:

Poste no.1 (Marie-Ève Roy): Comité de réhabilitation, Fêtes du 125^{ième}

Poste no.2 (Dave Vachon): Club de ski, FADOQ, Domaine du Couvent

Poste no.3 (Marie-Christine Lavoie): Comité culturel, bibliothèque, Fêtes du 125ième, Fleurons, embellissement

Poste no.4 (Denis Vachon): Service incendie

Poste no.5 (Yannick Rodrigue): Loisirs

Poste no.6 (Louis Giguère): Comité de consultation d'urbanisme, Villa du Cap

Mairesse (Patricia Drouin): administration, voirie

2022-01-15

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19h50, il est résolu par l'ensemble des conseillers présents de lever la séance.

Patricia Drouin, mairesse Julie Cliche, dir. gén./greffière-trés.

Je, Patricia Drouin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.

Patricia Drouin, mairesse